



Évaluation des Compétences des Apprentis Conformément aux Dispositions Légales

1. Objet :

Ce document décrit nos méthodes d'évaluation des compétences acquises par les apprentis dans le respect des règles définies par chaque organisme certificateur.

2. Identification des Compétences à Évaluer :

L'identification des compétences à évaluer est faite par la référente pédagogique de notre CFA en collaboration avec le maître d'apprentissage. Et ce en se basant sur les modules, les blocs de compétences, les objectifs intermédiaires et les modalités d'évaluation de ces compétences indiquées dans le référentiel de la formation choisie par l'apprenti.

Coordonnées de la référente pédagogique

Nom et prénom : Liz GARS

Mail : l.gars@intedgroup.com

Les critères d'évaluation sont communiqués aux apprentis en début de leurs parcours de formation.

Ils sont informés des modalités d'évaluation, de la fréquence des évaluations, des types d'épreuves, et des critères d'évaluation.

3. Respect des Règles de l'Organisme ou du ministère certificateur :

La procédure d'évaluation est conçue en conformité avec les règles définies par l'organisme ou le ministère certificateur. La référente pédagogique du CFA veille à ce que les critères et les méthodes d'évaluation respectent les normes et les exigences de l'organisme ou du ministère certificateur.

Les modalités d'examens et évaluation sont reprises dans nos fiches programmes de formation ; rubrique « Modalités d'évaluation ».

4. Diversité des Méthodes d'Évaluation :

Nous utilisons une variété de méthodes d'évaluation, telles que des épreuves écrites, des projets pratiques, des présentations, des examens oraux, des stages évaluatifs, etc.

Nous adaptons les méthodes d'évaluation en fonction des compétences spécifiques à évaluer, d'exigences des certificateurs et à la formation de l'apprenti.

Tout au long de son parcours, l'apprenti est supervisé grâce à un livret de suivi pédagogique qui lui servira d'outil d'évaluation des compétences de façon tripartite : Apprenti, Formateur et maître d'apprentissage.

Les visites sur le lieu de formation en entreprise de l'apprenti font partie des outils essentiels dans notre processus d'évaluation et suivi de progression pédagogique de nos apprentis, afin d'assurer un contrôle continu pour le respect des règles définies par chaque organisme ou ministère certificateur.

5. Communication des résultats d'évaluation et synthèse :

Les résultats des évaluations sont communiqués aux apprentis de manière constructive, mettant en avant les points forts et identifiant les domaines à améliorer.

Des entretiens individuels sont organisés pour discuter des résultats et définir des plans d'amélioration.